



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 12 février 2024, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien.

Deux contribuables et un journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-02-031 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2024-02-032 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-033 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 ;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 janvier 2024.

ADMINISTRATION

2024-02-034 Adoption des comptes municipaux – Janvier 2024

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de janvier sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 804 810,33 \$.

- Salaires nets : 143 405,88 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 27246 à 27277 pour un montant de 139 933,99 \$

- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 2176 à 2224 pour un montant de 408 495,03 \$
- Liste des prélèvements : no 3162 à 3209 pour un montant de 112 975,43 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-035 Engagements de dépense – Février 2024

Considérant les engagements de dépense déposés par les différents départements pour le mois de février 2024 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transports, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépense suivants soient acceptés :

• Urbanisme	789,43 \$
• Administration	3 699,34 \$
• Loisirs	337,78 \$
• Sécurité publique	2 811,00 \$
• Transports	1 519,03 \$
• Eau	22 367,69 \$

Que les listes d'engagements de dépense fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2024-02-035.

Que madame la directrice générale, Julie Jetté, soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-036 Renouvellement de l'adhésion annuelle de la chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG)

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion annuelle à titre de membre de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield procède au renouvellement de l'adhésion annuelle de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau, pour un montant de 210,00 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2024.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-037 Entérinement de dépense – Brunch du Nouvel An – Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG)

Considérant l'invitation reçue de la chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) pour le brunch du nouvel an le 21 janvier 2024 ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'entériner la dépense pour un montant de 60,00 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) pour la participation de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron à cet événement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-038 Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation – Publicité pour le feuillet secteur Haute-Gatineau pour l'année 2024-2025

Considérant la demande de participation de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation, secteur Haute-Gatineau, pour la publicité du feuillet pour l'année 2024-2025 ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield participe financièrement pour un montant de 150,00 \$ pour la publicité dans le feuillet.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-039 Adhésion 2024 – Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la demande d'adhésion reçue pour l'année 2024 au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 250,00 \$ taxes incluses, pour l'adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2024.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-040 Renouvellement – Association des directeurs municipaux du Québec – ADMQ

Considérant la réception du renouvellement et l'adhésion 2024 de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement et de renouveler l'adhésion annuelle auprès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de la directrice générale, madame Julie Jetté, de la trésorière, madame Jacqueline Boucher, de la directrice générale adjointe et greffière madame Julie Thérien pour un montant total de 2 637,00 \$ plus les taxes applicables pour les trois.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-041 Autorisation – Inscription au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2024

Considérant que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 12 au 14 juin 2024 inclusivement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 731,00 \$ plus les taxes applicables afin de permettre à mesdames Julie Jetté, Julie Thérien et Jacqueline Boucher de participer au congrès annuel 2024 de l'ADMQ.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement et subsistance soient à la charge de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-042 Adoption du budget révisé 2023 - Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'accepter le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield, le tout tel que présenté par la Société d'Habitation du Québec.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-043 Demande de destruction de document

Considérant la demande reçue de madame Danielle Labelle, réceptionniste-archiviste à la ville de Gracefield, pour la destruction de document selon le calendrier des délais de conservation ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'accepter la demande de destruction des documents suivants :

- Urnes électorales ;
- Bulletins de vote, registre de scrutin, autorisations de voter pour les années 2017 et moins. La règle est 01-720, un (1) an actif et destruction.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-044 Office Municipal d'Habitation de Maniwaki-Gracefield – Appui

Considérant que par sa résolution numéro C.A.23.10.11.15, l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield a refusé le projet d'intégration visant à la regrouper avec l'Office d'habitation de l'Outaouais ;

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield demande à la Ville de Gracefield de l'appuyer dans sa décision ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'appuyer l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield dans sa décision de refuser le projet d'intégration avec l'Office d'habitation de l'Outaouais.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-045 Autorisation de dépense – Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée – Installation d'une génératrice

Considérant la réception de la soumission pour des travaux en électricité afin d'installer une génératrice automatique ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 23 985,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée pour l'installation de la génératrice au bureau municipal et à la caserne.

Que cette dépense soit imputée au surplus accumulé.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-046 Autorisation de dépense – Uréthane du Nord

Considérant que l'isolation de la salle du conseil est désuète ;

Considérant la réception de la soumission du fournisseur Uréthane du Nord pour des travaux à la salle du conseil ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 12 120,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Uréthane du Nord pour des travaux à la salle du conseil.

Que cette dépense soit imputée aux fonds généraux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-047 Entente de règlement – Dossier de Cour 550-17-012012-215

Considérant le litige institué par la Ville de Gracefield relativement aux problématiques dans le dossier de Cour 550-17-012012-215 ;

Considérant qu'un procès est fixé dans le cadre de ce litige ;

Considérant qu'après discussions entre les parties, celles-ci ont convenu de régler le litige (dossier de Cour no. 550-17-012012-215) institué par la Ville de Gracefield relativement aux problématiques de l'Immeuble de même que la demande reconventionnelle déposée par le défendeur/propriétaire de l'Immeuble, et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité de part et d'autre ;

Considérant que les modalités de l'entente de règlement devant intervenir avec le défendeur/propriétaire de l'Immeuble devront demeurer strictement confidentielles et ne pourront être diffusées ni communiquées autrement que pour donner effet audit règlement et pour les discussions avec leurs conseillers juridiques et conseillers financiers.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que ce Conseil approuve les modalités essentielles de l'entente de règlement devant intervenir avec le défendeur/propriétaire de l'Immeuble.

Il est également résolu d'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer le document de Transaction et Quittance.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-02-048 Vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 470,8 m2 (ancien chemin de Blue Sea)

Considérant la demande de monsieur Pascal Beaudin d'acquérir une parcelle de terrain, soit une superficie de 1 470,8 m2 (une partie du lot 5 411 791, ancien chemin de Blue Sea) ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une vente au montant de 200,00 \$ pour cette parcelle de terrain.

Il est de plus résolu que tous les frais reliés à cette vente soient à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette vente doit être faite d'ici les douze (12) prochains mois sans quoi une nouvelle demande devra être refaite par monsieur Beaudin.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-049 Autorisation de dépense pour le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ)

Considérant que le congrès annuel de la COMBEQ se tiendra du 18 au 20 avril 2024 inclusivement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 640,00 \$ afin de permettre à madame Raymonde Tremblay de s'inscrire au congrès annuel de la COMBEQ.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement et de substances soient à la charge de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2024-02-050 Vente d'équipement – Rétrocaveuse Caterpillar – Processus d'encan

Considérant que le département des travaux publics doit se départir de cet équipement ;

Considérant que la ville désire procéder avec un processus de vente à l'encan ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-051 Appel d'offres sur invitation – Acquisition camion neuf ¾ de tonne 4X4 – Soumission 2024-02

Considérant que le Conseil de la Ville de Gracefield désire acquérir un camion ¾ de tonne 4X4 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De mandater madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion ¾ tonne 4X4 auprès des trois fournisseurs suivants :

- Garage Gérard Hubert Automobile Ford
- Garage Gendron Chrysler Dodge Jeep
- Garage McConnery Chevrolet Buick GMC

D'autoriser madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2024-02-052 Ministère des Transports du Québec –
Renouvellement du contrat 8912-24-0002 – Grattage
et mise en forme des infrastructures routières**

Considérant les documents reçus pour le renouvellement du contrat 8912-24-0002 – Ville de Gracefield pour le contrat grattage et mise en forme du chemin Point Comfort à Gracefield pour un montant de 20 700,00 \$ /an ;

Considérant que la durée du contrat est de 5 ans avec indexation annuellement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et résolu :

D'autoriser monsieur le maire, Mathieu Caron et madame la directrice générale, Julie Jetté à signer le contrat 8912-24-0002 – Ville de Gracefield pour le contrat grattage et mise en forme du chemin Point Comfort à Gracefield dans le CS de Maniwaki.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2024-02-053 Passage pour piétons – Suivi de dossier – Ministère des
Transports et de la Mobilité durable**

Considérant la correspondance reçue du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le dossier 30 540 / 83032 ;

Considérant que les résolutions suivantes vous ont été transmises :

- 2021-06-227 de la Ville de Gracefield
- CSSHBO-009-2022-23 du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
- 2022-09-381 de la Ville de Gracefield
- 2022-R-AG342 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la lettre d'appui transmise du Marché Les saveurs de la Vallée ;

Considérant les rencontres du 22 novembre et du 5 décembre 2023, entre monsieur El Hadad, mesdames Line Martin, Julie Jetté et Julie Thérien concernant ce dossier ;

Considérant que les élus de la Ville de Gracefield ont à cœur la sécurité des élèves de tous les âges, des travailleurs et des utilisateurs de la traverse piétonnière en question ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est unanimement résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield désire vous faire part de leur déception pour ce dossier.

Que le conseil de la Ville de Gracefield a soulevé des points pour la sécurité des usagers de la traverse piétonnière très désuète. La ville désire que le ministère agisse dans des délais raisonnables dans ce dossier et s'occupe d'effectuer les travaux.

D'aviser le ministère qu'il est inacceptable d'attendre 3 à 4 ans pour qu'un projet comme celui-ci puisse être complété. Le dossier dure depuis juin 2021 déjà.

Il est également résolu d'envoyer une copie de la présente résolution pour leur appui à madame Chantal Lamarche, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Robert Bussière, député de l'Assemblée nationale du Québec, madame Sophie Chatel, députée à la Chambre des communes du Canada.

Il est de plus résolu d'envoyer une copie de la présente à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2024-02-054 Autorisation de dépense – Transport Robinson brothers

Considérant le processus de vente à l'encan de la niveleuse Volvo G930 et de la rétrocaveuse Catepillar ;

Considérant l'offre reçue de Transport Robinson brothers pour le transport ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 3 800,00 \$ plus les taxes applicables à Transport Robinson brothers pour le transport de la niveleuse et la rétrocaveuse à l'encan Ritchie bros.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-055 Nomination d'un opérateur régulier, temps complet

Considérant qu'un poste d'opérateur régulier, temps complet a été affiché et qu'un employé ayant les compétences nécessaires a postulé pour ledit poste ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'accorder le poste d'opérateur régulier, temps complet à l'employé 32-0020.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que le salaire attribué sera celui à l'échelon 4.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire informe les élus que le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Dossier no : KQL29448 (chemin Marks) a été refusé. Une nouvelle demande sera faite en septembre 2024.

LOISIRS ET CULTURE

2024-02-056 Contribution financière Camp de jour 2024

Considérant la proposition reçue de la Fondation le Terrier Inc pour la tenue du camp de jour de la saison estivale 2024 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield paie une contribution de 35 000,00 \$ pour la saison estivale 2024, pour les enfants résidants sur le territoire de la Ville de Gracefield, soit un nombre maximal de 45 enfants.

Le coût pour le service de garde devra être défrayé par les parents, selon leur besoin.

Le tout est conditionnel à l'obtention d'une lettre de confirmation de la Commission scolaire pour la disponibilité de l'école pour le camp de jour 2024, que le budget détaillé soit déposé et accepté par le conseil de la ville de Gracefield et que le certificat d'assurance soit envoyé par la Fondation Camp le Terrier Inc.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-057 Demande de financement dans le cadre du programme Fonds événementiel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau offre une aide financière pour le programme Fonds événementiel ;

Considérant que la Ville de Gracefield organise son Festival d'été 2024, les 19 et 20 juillet 2024 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer une demande de financement dans le programme Fonds événementiel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-058 Autorisation de dépôt pour réservation de la scène – Festival d'été 2024

Considérant que la ville de Gracefield a débuté l'organisation de son festival d'été 2024 ;

Considérant que la ville de Gracefield doit faire un dépôt à la signature du contrat de Stageline pour la réservation de la scène ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le dépôt au montant de 6 179,91 \$ (taxes incluses) pour la réservation de la scène au fournisseur Stageline.

Que le dépôt soit imputé au poste budgétaire déterminé par le département de la trésorière.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-02-059 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SRSCSI) – Rapport annuel d'activités 2022-2023 – An 6

Considérant que le directeur du service incendie et responsable de l'application du plan des mesures d'urgence, monsieur Michael Gainsford, a complété et présenté le rapport annuel d'activités de l'An 6 (2022-2023), selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités (An 6) 2022-2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'en faire parvenir une copie au coordonnateur préventionniste, monsieur Louis Gauthier de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser monsieur le directeur du service incendie Michael Gainsford à déposer ledit rapport.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-02-060 Adoption du diagnostic local de sécurité et du plan d'action – Prévention de la criminalité

Considérant que la ville de Gracefield a obtenu une subvention de 24 000,00 \$ dans le programme pour la prévention de la criminalité pour le volet 1 ;

Considérant que la ville a collaboré avec l'organisme Jeunesse sans frontière Vallée-de-la-Gatineau pour embaucher une consultante afin de réaliser le diagnostic local de sécurité et un plan d'action ;

Considérant que la ville de Gracefield a demandé une subvention de 45 000,00 \$ dans le programme pour la prévention de la criminalité pour le volet 2 ;

Considérant qu'un diagnostic local de sécurité et un plan d'action ont été rédigés par la firme Caroline Marinier Gestion de projet ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'adopter le diagnostic local de sécurité et le plan d'action du volet 2 dans le programme de prévention de la criminalité.

D'acheminer une copie de la présente résolution et des documents mentionnés au ministère de la Sécurité publique.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

RAPPORT DE COMITÉS

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs de certains comités sont déposés aux membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

La période de question se déroule de 19 h 22 à 19 h 23.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Aucune correspondance à la séance de ce soir.

VARIA

Note au procès-verbal :

Aucun varia à la séance de ce soir.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-061 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le maire Mathieu Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 24.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et
greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron, maire